

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)  
Département du Cher

Délibération n° :  
20260605-01

Nomenclature : 5.3.6.

Nombre de conseillers :  
en exercice : 23  
présents : 18  
votants : 22

OBJET

**Sénatoriales :**  
**Election des délégués et suppléants**

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,  
régulièrement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en séance  
ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice  
CHOLLET, Maire

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 29/05/2026

*Etaient présents :* Sylvain APERT, Luc BAJARD, Florence  
BARONNET, Karine BOUGIT, Eva BOURILLON, Christophe BRY,  
Fabrice CHOLLET, Florence CLAVIER, Sébastien CONTENT,  
Benjamin DEMOULE, Laurent GITTON, Martine LAMURE, Laurence  
PAJON Kévin PAPIN, Christian PERDU, Michael PILLET, Narcisse  
SALMON, Marie-Christine VERDIER

*Était absente et excusée ayant donné pouvoir :*

Marion BOUVIALA, pouvoir donné à Christian PERDU

Christèle CITERNE, pouvoir donné à Florence CLAVIER

Marianne CREPAT, pouvoir donné à Florence BARONNET

Laurence LE CŒUR, pouvoir donné Laurence PAJON

*Était absent et excusé :* Guillaume BONGIBAUT

Secrétaire de séance : Laurent GITTON

**Le conseil municipal,**

**Vu** le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des  
collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** la circulaire préfectorale INTP2611651C du 06 mai 2026,

**Vu** l'arrêté du Préfet du Cher n°2026-0616 du 20 mai 2026 fixant le  
mode de scrutin et le nombre de délégués, de délégués suppléants et  
de délégués supplémentaires à élire par les conseils municipaux pour  
l'élection des membres du collège sénatorial,

*a) Composition du bureau électoral*

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux  
membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et  
des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Marie-  
Christine VERDIER, Mme Laurence PAJON, M. Kévin PAPIN et M.  
Guillaume BONGIBAUT. La présidence du bureau est assurée par  
ses soins.

*b) Élection des délégués*

Une liste a été déposée et enregistrée : la liste conduite par M. Christian  
PERDU, est composée par :

1. M. Christian PERDU
2. Mme Florence CLAVIER
3. M. Narcisse SALMON
4. Mme Florence BARONNET
5. M. Sylvain APERT
6. Mme Martine LAMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de **SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)**  
Département du Cher

Délibération n° :  
20260605-01

7. M. Benjamin DEMOULE

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 22
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 22

La liste de M. Christian PERDU a obtenu 22 voix soit 7 délégués et 0 suppléants.

M. le maire proclame élus délégués les candidats de la liste M. Christian PERDU.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire

Fabrice CHOLLET



Le Secrétaire de séance

Laurent GITTON

Diffusion sur le site internet de la commune le :  
Transmission à la Préfecture du Cher le :

06 JUIN 2026  
06 JUIN 2026